

## Rapport de stage - mise en rayon

Par **Mariebu**, le 21/11/2011 à 16:41

Texte supprimé

Par **Camille**, le 22/11/2011 à 07:57

Bonjour,

[citation]dans le cadre de mes études j'ai du faire un travail déconnecté du droit, en fin de L1, afin de connaître autre chose que le droit. J'ai travaillé dans une grande surface, ou j'ai fais de la mise en rayon.

[/citation]

Non non, vous avez toujours fait du droit, éventuellement sans vous en douter. Le droit mène à tout à condition d'en sortir. A quoi sert le droit ? A mener la vie de tous les jours.

En travaillant dans une grande surface, vous avez appliqué, subi, bénéficié de ou été en contact avec au moins le droit du travail/droit social/droit de la santé/droit commercial/droit de la conso etc.

La mise en rayon pouvant être un "poste d'observation" idéal pour étudier "sur le terrain" toutes ces interactions.

Donc règles d'hygiène, règles de sécurité, stratégies commerciales, relations dans le cadre du travail, etc. aussi.

Rapport de stage, moi je laisserais tomber un peu le sacro-saint plan.

Par **Camille**, le 22/11/2011 à 08:01

Re,

P.S. : dans votre (futur) CV, n'hésitez pas et n'oubliez jamais de valoriser (sans en faire "trois tonnes" non plus) vos expériences "extra-professionnelles", surtout dans un CV dit "de débutant".